

Espace éphémère offert par **RAIFFEISEN**

Règlement d'utilisation

Utilisation

L'espace éphémère, ci-après appelé «le local» est mis à disposition gratuitement par la Banque Raiffeisen Ajoie.

Regiotech SA, par délégation de compétences sur la base d'un mandat de prestations, assure la gestion contractuelle des présences du local.

Regiotech SA est responsable pour toutes questions techniques liées au bâtiment et au mobilier, et pour les remises de clés.

Utilisateurs

Le local peut être utilisé par : sociétés, collectivités, associations, particuliers et entreprises, en provenance de Porrentruy ou de l'extérieur.

La Banque Raiffeisen Ajoie se réserve le droit de refuser la mise à disposition de son local sans en indiquer les motifs.

L'utilisateur s'engage à transmettre une photo de sa présence dans le local à l'adresse ajoie@raiffeisen.ch au terme de l'utilisation.

La Banque Raiffeisen Ajoie pourra utiliser cette photo à des fins de communication et de promotion.

Locaux et équipements

Le local n'a pas d'aménagement particulier ni aucun équipement. La salle ne dispose pas de parking pour le public. L'usage des parkings publics et la mobilité douce sont recommandés.

Horaires

Les horaires correspondent à ceux du centre Inno. Il incombe à l'utilisateur de fermer le local dès qu'il le quitte.

Tarifs

Les frais de location sont offerts par la Banque Raiffeisen Ajoie.

Une caution de CHF 200.00 cash est exigée à la remise des clefs. Celle-ci sera rendue lors de l'Etat des lieux.

Réservation

Regiotech gère le calendrier et répartit l'utilisation de la salle selon les divers usages. Les pré-réservations sont soumises à validation à la Banque Raiffeisen Ajoie.

Les pré-réservations se font sur le site Internet:

raiffeisen.ch/ajoie/espace-ephemere

Il est aussi possible de contacter directement Regiotech.

Tél. : 032 466 88 81 ou 078 628 19 80

Mail :administration@regiotech-porrentruy.ch

Au moment de la pré-réservation, le but de l'utilisation doit être obligatoirement indiqué.

Pour chaque pré-réservation, l'utilisateur reçoit de Regiotech SA le contrat et le règlement d'utilisation.

La pré-réservation de plusieurs dates n'est possible que pour une période maximale de 1 mois.

La réservation n'est définitive qu'après réception par Regiotech SA du contrat signé (et implicitement de l'acceptation des directives d'utilisation).

Utilisation des locaux

L'utilisateur s'engage à respecter l'objet et le but de l'utilisation figurant dans le contrat. Toute sous-location est interdite. A la remise des clés, un état des lieux est établi par Regiotech SA. À cette occasion, Regiotech SA communique toutes les informations utiles à une utilisation correcte de la salle. L'utilisateur s'engage à lire et à respecter le règlement.

L'utilisateur est également responsable, pour la durée de la réservation, des dommages causés au local (intérieur ou extérieur), au mobilier, au matériel, aux installations techniques, aux sols, ainsi qu'à des tiers. Il est tenu de signaler spontanément à Regiotech SA tout dégât survenu durant le temps d'utilisation. Le cas échéant, la remise en état est à la charge de l'utilisateur.

Il est interdit de fumer dans l'ensemble du local.

Il est formellement interdit de fixer (punaises, clous, vis, agrafes, colle, etc.) des affiches ou objets sur ou sous les tables, contre les parois, les murs, les boiseries et d'effectuer toute modification au local. Seul l'affichage au moyen des supports mis à disposition est autorisé.

L'utilisateur s'engage à manipuler et à utiliser le matériel avec soin. Il est envisageable d'utiliser un mobilier autre que celui mis à disposition dans la salle, sous réserve de l'approbation par Regiotech SA. Regiotech SA établit un constat de l'état des lieux lors de la reddition des locaux. Elle fait constater à l'utilisateur tous dégâts qui n'auraient pas été signalés.

Gestion des déchets

L'utilisateur est responsable d'éliminer ses déchets. Il est obligatoire d'utiliser des sacs taxés.

Autorisations légales

Pour toutes ventes de produits soumises à autorisations, l'utilisateur est responsable de les obtenir auprès des autorités compétentes et de respecter les prescriptions légales.

Nettoyage et remise en état

Au terme de la réservation, l'utilisateur est tenu de rendre les locaux dans le même état d'ordre et de propreté qu'à l'entrée dans les lieux. Le nettoyage est à la charge de l'utilisateur.

Assurances

L'utilisateur est tenu de contracter une assurance couvrant sa responsabilité civile. Une copie de l'attestation doit être jointe lors de l'envoi du contrat signé.

Sécurité

L'utilisateur est tenu responsable du comportement du public et assure sa sécurité. Toutes les mesures nécessaires seront prises pour garantir l'ordre et la tranquillité à l'intérieur et aux abords immédiats du local.

L'utilisateur s'engage à ne pas accueillir un nombre de personnes supérieures à la capacité du local. Il assure en particulier laisser l'accès libre aux sorties de secours et de respecter une largeur de 1m20 pour les voies de fuite. L'utilisateur veille à ne pas dépasser le niveau sonore légal.

L'utilisateur est tenu de ne pas disposer de décoration inflammable, ni de bougie, ni de réchauds à gaz, ni de toute autre source de chaleur. Les frais éventuels liés à l'intervention du service d'incendie et de secours de Porrentruy, qui sont causés par une utilisation non-conforme, sont à la charge de l'utilisateur.

Annulation

Toute annulation de réservation doit être communiquée à Regiotech SA au moins 10 jours avant la date de l'utilisation. Dans le cas contraire, une taxe de CHF 100.00 sera perçue et reversée en faveur d'une œuvre de bienfaisance.

Responsabilités

Regiotech SA et Banque Raiffeisen Ajoie déclinent toute responsabilité en cas d'incendie, de vol, d'accident, d'incident et d'autres dégradations causées au local ou à l'équipement entreposé durant l'utilisation.

For juridique

Le for juridique est à Porrentruy.

Entrée en vigueur le 01.12.2024.

Porrentruy, le 20.02.2025